

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

**Compte-rendu affiché le :** 17 novembre 2017

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 20 novembre 2017

**N° 17-11-02**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 10 novembre 2017

**OBJET :**

**Projet de construction de deux courts de tennis couverts – Demandes de subventions**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 27

**Secrétaire de séance :** Svitlana PRESSENSE

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOU – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Marc ALVES à Svitlana PRESSENSE – Odile CLAVIERES à Muriel ORIOU – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17\_11\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 17/11/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PROJET DE CONSTRUCTION DE 2 COURTS DE TENNIS COUVERTS - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur Julien GOUTAGNY, adjoint au maire en charge des sports, présente aux élus une note de synthèse concernant le projet de construction de 2 courts de tennis couverts. Suite à une étude de faisabilité, un site est envisagé pour la création d'un bâtiment de 2 tennis couverts, annexes (vestiaires....), esplanade extérieure d'accès, il s'agit :

- du site de Pré Château (site actuel du Club de Tennis), avec un estimatif de 1 330 000 € HT de travaux auquel il convient de rajouter un montant de 350 000 € HT quant au réaménagement de la surface restante de la plateforme de stationnement, soit un montant total estimatif de travaux de 1 680 000 € HT.

Il est précisé qu'il conviendra de rajouter au montant prévisionnel des travaux, les frais d'ingénierie et autres.

Sans préjuger de l'inscription financière de ce programme dans un prochain budget, il convient de prendre rang auprès des différents financeurs, il est proposé de solliciter les organismes suivants :

- La Région Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Tennis au titre du programme de soutien aux infrastructures de tennis, suite au partenariat signé entre les deux entités, étant entendu que le projet devra s'intégrer dans le schéma de cohérence avec le Comité Technique de Tennis,
- Le Département au titre de l'enveloppe allouée aux communes urbaines,
- La communauté urbaine de Saint Etienne Métropole,
- Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre de la part équipement,
- Les fonds européens

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** l'attribution de subventions auprès de :
  - La Région Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Tennis au titre du programme de soutien aux infrastructures de tennis, suite au partenariat signé entre les deux entités, étant entendu que le projet devra s'intégrer dans le schéma de cohérence avec le Comité Technique de Tennis,
  - Le Département au titre de l'enveloppe allouée aux communes urbaines,
  - La Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole,
  - Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre de la part équipement,
  - Les fonds européens.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171116-17\_11\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 17/11/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 20 novembre 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.